



N° SP_2019_02_007

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

2EME COMMISSION (5EME COMMISSION pour avis)

SERVICE : DGA Solidarités humaines/Mission Europe - FSE

OBJET : État d'avancement de la mobilisation du Fonds social européen (FSE)

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans son rôle de chef de file en matière d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle, le Conseil départemental de la Haute-Vienne a vocation à coordonner, animer et gérer les interventions du Fonds social européen (FSE). Il a assuré cette mission, sur la période 2015-2017, en gérant les crédits d'une première subvention globale, puis renouvelé cet engagement pour 2018-2020.

Il convient aujourd'hui de décrire l'avancement des actions financées dans le cadre de ces deux subventions globales, de déterminer les incidences budgétaires de cette gestion pour la collectivité en 2019 et de lancer l'appel à projets FSE 2019.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				1 600 000 €
Recettes				1 600 000 €

RAPPORT

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, gère par délégation de l'Etat la subvention globale de crédits FSE pour l'inclusion sociale. Une première convention de subvention globale a été conclue avec l'Etat pour un montant de 6 502 121 € pour la période 2015-2017. Par délibération du 22 décembre 2017, il a sollicité le renouvellement de cette convention pour la période 2018-2020 pour un montant de 5 325 064 €. L'enveloppe notifiée par le Préfet, le 27 mars 2015, était la somme des deux dotations, pour un montant de 11 827 185 € pour 2015-2020. Toutefois, la Commission permanente du 6 mars 2018 a dû modifier la maquette financière de cette seconde subvention globale pour retirer les crédits de la réserve de performance qui ne peuvent être octroyés au Département qu'en 2019 au regard de l'atteinte des indicateurs de résultats fixés par la Commission européenne.

La seconde subvention globale a été notifiée et rendue exécutoire le 31 juillet 2018. Elle octroie au Département un montant de 4 837 728 € pour 2018-2020 et précise, dans son article 4, qu'une réserve de performance d'un montant de 783 016 € « est susceptible d'être débloquée en 2019 en fonction de l'atteinte par la France d'une part et par le Département d'autre part des valeurs intermédiaires fixées au 31 décembre 2018 ».

I - Etat d'avancement de la mise en œuvre des subventions globales

a) La consommation des crédits au titre de la subvention globale 2015-2017

Un montant FSE de 6 603 492 € a été programmé, soit 102 % de la dotation. 97 opérations ont bénéficié d'une subvention du FSE.

Le montant FSE certifié par la Direction des finances publiques s'élève à 3 547 606,68 € mi-décembre 2018, soit un taux de 54,56 % de la dotation.

Le montant remboursé au Département par l'Etat s'élève à 2 220 162,74 €, soit 34,15 % de la dotation au 31 décembre 2018.

b) L'atteinte du cadre de performance au 31 décembre 2018

En termes de publics cibles :

Le cadre de performance prévoit que le Département doit avoir accompagné 2 771 chômeurs et 2 724 inactifs au 31 décembre 2018. Cet objectif fixé par l'Etat a été dépassé. Les dispositifs du FSE ont accompagné en Haute-Vienne 2 846 chômeurs et 2 812 inactifs, soit 103 % de la cible pour chacun de ces indicateurs.

Pour obtenir les crédits de la réserve de performance, il faut avoir atteint 85 % des cibles de chaque catégorie de participants aux actions. Cet objectif doit être atteint, en moyenne, par les 10 régions classées « en transition » par la Commission européenne, dont le Limousin. Au 12 octobre 2018, les régions en transition avaient atteint 88 % de la cible pour les chômeurs et 110 % pour les inactifs (sources ADF). Le cadre de performance est donc validé à la fois par le Département et par les 10 régions concernées, tel qu'indiqué dans la convention de subvention globale. Le Département devrait donc pouvoir compter sur la réserve de performance fin 2019.

En termes de gestion de la subvention globale :

Au 31 décembre 2018, le Département doit avoir justifié un volume de dépenses correspondant à au moins 3 349 604,32 € de FSE. Cet objectif a été atteint et même dépassé, évitant ainsi tout dégageant d'office de la dotation initiale.

c) Les contrôles

Le Département a fait l'objet d'un audit au titre du programme opérationnel national FSE emploi et inclusion en 2018. L'autorité d'audit pour les fonds européens en France, la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), a sélectionné 23 opérations au niveau national. C'est le dossier concernant « l'accompagnement des publics du PLIE » porté par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole qui a été tiré au sort. C'est le seul dossier ayant fait l'objet d'un contrôle supérieur au titre du FSE en Limousin en 2018. L'audit a porté sur l'organisation mise en place par le Conseil départemental pour gérer les fonds européens et sur le respect des règles d'éligibilité des dépenses et des participants à l'action, à la fois par le maître d'ouvrage et par le service instructeur et gestionnaire du FSE. L'audit n'a révélé aucune irrégularité.

d) La programmation au titre de la subvention globale 2018-2020

La subvention globale 2018-2020, d'un montant de 4 837 728 €, est programmée à hauteur de 71 %. Le nombre de dossiers validés par les Commissions permanentes des 7 août et 6 novembre 2018 est de 33 pour un montant FSE de 3 420 705 €.

	Dispositifs	Montant FSE maquette	Montant programmé au 31/12/2018	Reste à programmer en 2019-2020
1	Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi	862 392,00 €	703 847,58 €	158 544,42 €
2	Lever les freins professionnels et développer les compétences	705 249,00 €	255 727,09 €	449 521,91 €
3	Lever les freins sociaux	674 956,60 €	1 248 947,08 €	-573 990,48 €
4	Utiliser les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) comme étape de parcours	1 856 368,00 €	864 220,84 €	992 147,16 €
5	Développer les clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi et les passerelles avec le secteur marchand	269 793,00 €	175 089,62 €	94 703,38 €
6	Coordonner l'offre territoriale d'insertion	269 790,00 €	172 873,20 €	96 916,80 €
7	Actions d'innovation en réponse à un besoin social	94 667,40 €	0,00 €	94 667,40 €
8	Pilotage, gestion et animation de la subvention globale FSE inclusion	96 375,00 €	0,00 €	96 375,00 €
9	Communication	8 137,00 €	0,00 €	8 137,00 €
	Totaux	4 837 728,00 €	3 420 705,41 €	1 417 022,59 €

Le taux de programmation est très élevé au regard du montant alloué sur la période. Certaines opérations sont pluriannuelles et ont été programmées sur deux ou

trois années. C'est le dispositif n° 3 « lever les freins sociaux » qui a connu les demandes de financement les plus importantes. Sur cette mesure, émergent, notamment, les porteurs de la « plateforme mobilité 87 » qui fonctionne sur l'ensemble de la Haute-Vienne. Un montant total de FSE de 500 572 € a été octroyé aux actions de cette plateforme pour 2018 et 2019. C'est aussi sur ce dispositif que sont cofinancés les marchés publics portés par la collectivité départementale en faveur de l'inclusion des publics précaires éloignés de l'emploi à hauteur de 678 627 €, et ce, sur trois ans. Les crédits affectés sur chaque dispositif sont fongibles, excepté ceux relatifs à l'assistance technique et à la communication.

Lors du dialogue de gestion qui a eu lieu à la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine le 15 octobre 2018, il a été souligné le besoin important de crédits FSE pour 2019-2020, en particulier ceux de la réserve de performance d'un montant de 783 016 €. Il a aussi été demandé la possibilité de réinjecter les reliquats de crédits de la subvention globale 2015-2017 qui s'élèvent en décembre 2018 à 280 000 €. Ces deux options devraient pouvoir être mises en œuvre par avenant à la convention de subvention globale d'ici fin 2019.

Un abondement supplémentaire de la maquette financière, estimé à un million d'euros, par transfert de crédits entre organismes intermédiaires gérant du FSE ou entre axes du programme FSE national a également été sollicité. Il permettrait de couvrir tous les projets recensés, et ce, pour certains jusqu'en 2021, évitant ainsi une année blanche sans FSE entre deux programmations.

Des cibles sont également à atteindre au titre de la subvention globale 2018-2020. Il est ainsi nécessaire d'avoir accompagné 2 531 chômeurs et 2 042 inactifs. En décembre 2018, la réalisation est de 18 % de la cible pour les chômeurs et de 30 % pour les inactifs. Si le Département obtient un abondement de sa maquette, le nombre de personnes aidées sur chacun de ces deux indicateurs va être certainement augmenté.

e) Le lancement de l'appel à projet FSE 2019

Il est proposé de reconduire en 2019 l'appel à projet 2018 qui décrit les neuf dispositifs présentés ci-dessus et leurs modalités d'intervention.

Une modification doit être apportée au dispositif n° 2 pour sortir de la catégorie des bénéficiaires « les non-salariés agricoles ». L'Etat considère que ce public relève des crédits du FEADER (Fonds européen agricole de développement rural) et non de ceux du FSE.

Si les abondements de cette dotation globale ne se réalisent pas à la hauteur souhaitée, il conviendra de changer les modalités d'intervention du FSE en 2020 en diminuant le taux d'intervention.

II - Incidences budgétaires de la nouvelle subvention globale pour l'année 2019

Une autorisation d'engagement de 4,837 M€ a été inscrite pour trois ans en 2018.

Le Département doit prévoir les crédits de paiement nécessaires aux opérations pouvant être programmées en 2019 :

- une inscription de 1,6 M€ en dépenses de fonctionnement correspondrait à la part FSE que le Conseil départemental pourrait avoir à payer en 2019 aux organismes de droit privé (SIAE, association) pour 1 M€, et aux structures de droit public (EPCI, communes...) pour 0,6 M€ ;
- une inscription de 1,6 M€ de recettes correspondant au remboursement des opérations conduites par des tiers publics ou privés au titre de l'année 2019.

Après examen de ce rapport, je vous propose de formaliser notre décision sur la base de la délibération ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 22 décembre 2017 sollicitant le renouvellement de la subvention globale FSE pour 2018-2020 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 6 mars 2018 approuvant la maquette financière modificative de la subvention globale 2018-2020 et son descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) ;

Vu la convention de subvention globale 2018-2020 signée le 31 juillet 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de lancer l'appel à projets 2019 de la subvention globale FSE qui reconduit les dispositifs d'intervention validés par l'Assemblée départementale le 22 décembre 2017 ;

d'inscrire pour 2019 des crédits à hauteur de :

- 1,6 M€ en dépenses de fonctionnement.
- 1,6 M€ en recettes de fonctionnement.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 14 février 2019
Affiché le 14 février 2019
Publié au RAA du Département le 18 février 2019

